

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 14  
Présents 11  
Votants 14

L'an deux mille quatorze, et le 10 mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier  
BOUISSOU, Maire,  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 27/02/2014,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, M.  
Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe  
VERNIER, M. Théodore HUPKA, Mme Danielle ROUSSEAU, M. Georges COLLIN,  
Mme Michelle BENAZET.

Absentes excusées : Mme Nadine DESCHAMPS (procuration à Mme Danielle  
ROUSSEAU), Mme Dominique DUTERDE (procuration à M. Philippe VERNIER),  
Mme Isabelle JAVAUX (procuration à M. Olivier BOUISSOU).

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, Madame Michelle BENAZET a été élue secrétaire.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion  
du 27 janvier 2014, M. le Maire propose d'étudier les sujets suivants  
figurant à l'ordre du jour de la convocation :

**I/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article  
L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de  
gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2013 et les  
décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des  
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des  
mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des  
mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des  
états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif,  
l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de  
chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les  
titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement  
ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a  
été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent  
régulières et suffisamment justifiées,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

## II/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Georges COLLIN, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier BOUISSOU, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Georges COLLIN pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré par un vote à mains levées à 11 voix pour et 1 abstention, APPROUVE le compte administratif 2013, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	56 643.10	-	-	167 245.07	56 643.10	167 245.07
Opérations de l'exercice	495 317.77	467 626.98	596 090.47	708 038.01	1 091 408.24	1 175 664.99
TOTAUX	551 960.87	467 626.98	596 090.47	875 283.08	1 148 051.34	1 342 910.06
Résultats de clôture	84 333.89	-	-	279 192.61	-	194 858.72

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les identifications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### III/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les taux d'imposition communaux des années précédentes, soit :

- taxe d'habitation : 8,58 %
- taxe foncière sur le bâti : 16,07 %
- taxe sur le foncier non bâti : 40,98 %

Le produit fiscal attendu est donc de 273 581 € avec en plus un produit des allocations compensatrices de 19 115 € soit un produit total nécessaire à l'équilibre du budget de 292 696 €

### IV/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL POUR 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2014 de la commune au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement avec le détail des opérations d'équipement.

Le Conseil Municipal s'est assuré que Monsieur le Maire a bien repris les résultats du compte administratif 2013 voté précédemment, ainsi que les résultats de l'Association Foncière de Remembrement de Saché dissoute, soit des recettes de 219.15 € en investissement et de 394.39 € en fonctionnement.

Ce budget prévisionnel se présente ainsi dans sa vue d'ensemble :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
-vote du budget	635 030.56	618 531.00
-résultats 2013	-	16 499.56
-restes à réaliser	-	-
Total	635 030.56	635 030.56
<b>INVESTISSEMENT</b>		
-vote du budget	58 900.00	418 837.44
-résultats 2013	84 117.47	-
-restes à réaliser	528 419.97	252 600.00
Total	671 437.44	671 437.44
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 306 468.00</b>	<b>1 306 468.00</b>

### V/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi en février dernier par deux déclarations d'aliénations pour :

- la parcelle cadastrée ZO 77 d'une superficie de 2 227 m<sup>2</sup> située rue de la Tillière, classée en zone UB et UBa selon le P.L.U., pour une valeur de 73 700 € hors frais.
- la parcelle cadastrée ZP 332 d'une superficie de 1 142 m<sup>2</sup> située rue Sainte Anne, classée en zone UB selon le P.L.U., pour une valeur de 60 000 € hors frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ces deux parcelles, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux Notaires chargés de ces dossiers.

#### **VI/ ÉTUDE D'UNE PROPOSITION D'ACHAT DE CHEMIN RURAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de décliner l'offre d'achat d'une partie du Chemin Rural n°4 émise par un habitant possédant des parcelles voisines.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'avertir cet administré qu'un projet est actuellement en cours d'étude pour la réhabilitation des chemins pédestres sur la commune.

#### **VII/ SUBVENTION A LA SECTION UNC-AFN DE SACHÉ**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la section UNC-AFN de Saché a beaucoup apprécié l'intervention des élèves de CM de l'école Yves Elléouët lors de la cérémonie du 5 décembre 2013 pendant laquelle ces derniers ont chanté la « Marseillaise ». Les membres de la section ont ainsi décidé d'offrir à ces élèves la visite de la Maison du Souvenir de Maillé.

Monsieur le Maire précise que les frais de transport pour cette sortie s'élèvent à 300 € et propose aux membres du Conseil Municipal d'en prendre charge une partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la moitié des frais de transport pour cette sortie, soit la somme de 150 € qui sera verser directement à la section UNC-AFN de Saché.

#### **VIII/ SUBVENTION AU COMICE DU MONDE RURAL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande du Comice du Monde Rural de l'arrondissement de Chinon qui souhaite obtenir une subvention de 10 centimes par habitant pour l'organisation des activités annuelle, soit la somme de 130,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander de plus amples informations sur le lieu et sur le programme des festivités avant d'attribuer une subvention.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	Absente excusée

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 10 mars 2014

M. MARTIN Daniel	
M. AUGU Stéphane	
Mme DUTERDE Dominique	Absente excusée
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. BOSSE Laurent	
Mme EVANO Cécile	
M. BENALET Jean-Daniel	
M. VERNIER Philippe	
M. HUPKA Théodore	
Mme ROUSSEAU Danielle	
M. COLLIN Georges	
Mme BENALET Michelle	